

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RUISSELLEMENTS

Par arrêté numéro 2017/14335 du 16/10/2017, une enquête publique unique est ouverte sur la commune de Valmondois du :

lundi 13 novembre 2017 au vendredi 15 décembre 2017 inclus.

Cette enquête est préalable à la demande présentée par le syndicat mixte ouvert Entente Oise-Aisne en vue de déclarer d'intérêt général la réalisation de travaux d'aménagement hydrauliques pour obtenir une meilleure gestion des ruissellements sur le territoire de la commune de Valmondois au titre des articles L.211-7 et R 215-5 du code de l'environnement :

- Les travaux envisagés participeront à la diminution de l'impact des orages sur les zones à enjeux de Valmondois par l'amélioration de la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellements de trois talwegs qui ont pour exutoire les rues de la commune puis le Sausseron.

- Ils permettront également de répondre à l'objectif de maintien du niveau de qualité du Sausseron en réduisant l'apport de nitrates et de matières en suspension qui constituent les principaux facteurs d'altération de ses paramètres physico-chimiques.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, la déclaration d'intérêt général demandée.

Par ordonnance N° E17000054 / 95 du 3 octobre 2017 la présidente du tribunal administratif de Cergy a désigné :

■ François LARROQUE, ingénieur bâtiment, en qualité de commissaire enquêteur.

Ce dernier recevra le public en mairie de Valmondois selon le calendrier suivant :

| DATES | Horaires des permanences |
|--|--------------------------|
| Lundi 13 novembre 2017 | De 9 heures à 12 heures |
| Mardi 21 novembre 2017 | De 15 heures à 19 heures |
| Vendredi 1 ^{er} décembre 2017 | De 15 heures à 17 heures |
| Samedi 9 décembre 2017 | De 9 heures à 12 heures |
| Vendredi 15 décembre 2017 | De 15 heures à 17 heures |

Pendant la durée de l'enquête publique, l'intégralité du dossier sera mis à la disposition du public et déposé en mairie Valmondois. Un accès gratuit à ce dossier sera garanti depuis un poste informatique installé en mairie de Valmondois. Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures ouvrables de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet et y adresser toute correspondance au commissaire enquêteur.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet suivant : www.valmondois.fr/

Les observations du public pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ep.ruissellement.valmondois@gmail.com.

Toutes les observations transmises par courriels seront consultables sur le site internet de la mairie de Valmondois à l'adresse suivante : www.valmondois.fr/.
Tous les courriels qui seront transmis après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

Toutes les observations et propositions rédigées par écrit ou transmises par courriers et/ou courriers électroniques au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert dans la mairie de Valmondois qui sera tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R 123-21 du code de l'environnement, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, par la mairie de Valmondois, la direction départementale des territoires du Val-d'Oise - guichet unique de l'eau, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr/Publications/Aviss-d-ouverture-d-enquetes-publiques.

- - -

L'arrêté préfectoral d'ouverture de cette enquête publique, ainsi que le présent avis sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).

Le présent avis est publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise par les soins du préfet du Val-d'Oise au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci.

Cet avis sera également affiché dans la commune de Valmondois, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit :
du lundi 13 novembre 2017 au vendredi 15 décembre 2017 inclus.